Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215601030-20260321-DELIB2026160303-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LANTILLAC

Département du MORBIHAN

Arrondissement de PONTIVY

Commune de LANTILLAC

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de la convocation : 16.03.2026

Date d'affichage : 16.03.2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal	11
En exercice :	11
Votants :	10

Pour :	10
Contre :	0
Abstentions :	0

L'an 2026, le 21 mars à 10 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Michel BERTHO, Maire.

Présents : BERTHO Michel, BESNARD Sébastien, BLANCHARD Vanessa, JICQUEL Rachel, LAUNAY Yannick, PIGNEUL Dominique, PRIGENT Amélie, ROBINO Nicolas, ROHEL Marina.

Excusés : ALLAIN Killian (pouvoir à R. JICQUEL), GILBERT Gwénaël

A été nommé(e) secrétaire : Mme Rachel JICQUEL

DELIB 2026-16-03-03 — Installation du nouveau conseil
Détermination du nombre d'adjoints

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2113-1 et L 2122-2 ;
- Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
- Considérant que les maires délégués sont adjoints de plein droit au maire de la commune nouvelle et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif de 30 % ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide la création de 3 postes d'adjoints.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
M. BERTHO

M. Bertho

Mairie de LANTILLAC 56 (Morbihan)